

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraît les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 84, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

DANS L'ARMÉE

L'interpellation sur l'état sanitaire dans l'armée, développée à la tribune du Sénat par M. Clémenceau, n'est pas de celles dont on peut dire, après le vote de l'ordre du jour final, que « l'incident est clos ».

L'anxiété fut grande partout à l'annonce de ces douloureux incidents qui, ces temps derniers attirèrent l'attention du pays sur la façon vraiment trop cavalière dont certains médecins-majors en usent avec la santé de nos troupiers.

Plusieurs morts en quelques jours, grâce à la négligence ou à l'impéritie du service sanitaire.

Ici, c'est un homme malingre qu'on pousse de force sous la douche froide.

Là, c'est un trouper qui n'est pas reconnu malade et qui rend le dernier soupir quatre jours après, à l'infirmerie.

Ailleurs, c'est un fantassin, atteint d'un panaris que le major refuse de prendre au sérieux.

Voulez-vous, par hasard, que ce médecin-major allât se préoccuper d'un panaris ? Bon, pour les médecins civils, ça ! Fallait-il qu'il fut malappris ce soldat pour n'offrir qu'un vulgaire panaris à la science du médocastre engalonné !

Vous me direz peut-être que ce panaris méritait bien qu'on en prit quelque souci puisque, de complications en complications, il se permit de conduire le malheureux fantassin jusqu'à la mort.

Je vous devine, vous ; vous devez être quelque insulteur de l'armée !

Le soldat est mort ! Eh bien ! cela prouve que le panaris eut tort ; mais point du tout le major ! Quant au soldat, rien ne m'assure qu'il n'ait mis de la malice à se laisser mourir, pour embêter le médecin-major. Car enfin, il n'est point naturel qu'on trépassé ainsi en dépit du diagnostic. Depuis Molière nous savons bien que les malades se plaisent à jouer ainsi de méchants tours aux médecins.

Mais quand on meurt de la sorte en dehors de toutes les règles, on a tout justement ce que l'on mérite et notre soldat doit s'estimer heureux d'avoir pu « couper » à la salle de police.

Tous les médecins militaires, certes, ne méritent pas ces reproches. Nous savons les efforts réalisés pour en faire des hommes de science, probes et consciencieux.

Mais ils sont tenus dans une dépendance trop étroite par les règlements militaires. En outre, bien que beaucoup d'entre eux s'efforcent de réagir, ils sont prisonniers des vieux préjugés de l'ancienne armée qui font de tout malade un suspect.

De telle sorte qu'ils dépendent souvent plus de méfiance à éviter la « carotte » que de science à diagnostiquer la maladie.

Non « reconnu » le soldat est puni ; « reconnu » il l'est tout de même, puisque la moindre indisposition constatée au cours de la semaine lui vaut privation de sortie le dimanche suivant. Cela peut, dans certains cas, empêcher le trouper de se présenter

à la visite et provoquer l'aggravation d'une maladie qui, traitée dès le début, demeurerait bénigne.

Bien des pratiques surannées et des méthodes défectueuses sont encore à réformer, notamment dans la façon dont on procède à l'examen des soldats qui « se font porter malades ».

Il y a aussi l'état déplorable de certains casernements et la mauvaise qualité de l'eau ou bien des endroits. Mais le vice primordial est dans le recrutement lui-même. Quelque exercé que puisse être un médecin, il lui est impossible d'opérer un choix judicieux parmi les conscrits qui défilent à la hâte devant lui au conseil de révision. Et puis la nécessité de fournir un contingent déterminé oblige les majors à sacrifier trop souvent le principe de la qualité à celui de la quantité.

Quoi qu'il en soit, de très graves abus ont été signalés à la tribune du Sénat. Ils viennent après le terrible aveu que dut faire, il y a quelque temps, le ministre de la guerre à la Chambre. Dans l'armée française on meurt deux fois plus que dans l'armée allemande.

Cela n'est-il pas effrayant ?

Des réformes radicales s'imposent et rien ne pourrait excuser l'administration militaire si désormais, elle n'employait tous ses efforts à porter remède à cette situation.

Certains journaux nationalistes et certains sénateurs cléricaux ont protesté contre les paroles de M. Clémenceau demandant qu'on établisse toutes les responsabilités, dans plusieurs cas très graves signalés par lui.

Mais les criaileries de ces « défenseurs de l'armée » n'ont pas d'importance. Les soldats ne sont pas à la caserne pour les officiers ; ils y sont pour la France.

Nous devons à la vérité de reconnaître qu'au cours de cette interpellation, M. de Cuverville a trouvé matière à protestation. Il s'est indigné... de ce que Clémenceau ait trouvé des officiers pour le renseigner.

Ce qui nous indigné, nous, c'est la mort des soldats. Cette différence dans nos sentiments s'explique : M. de Cuverville est « patriote », tandis que nous sommes des « ennemis de l'armée ».

Millevoye lui-même vous dirait ça !

Et puis, vraiment, pour des nationalistes, tant qu'il n'est question que des troupiers et non des officiers, s'agit-il bien de l'armée ?

Des soldats, c'est des fils du peuple, des paysans, des ouvriers ; ça n'est même pas bon à embêter le général André.

Est-ce qu'on a le temps de s'occuper d'eux ? N'a-t-on pas assez de besogne à prêcher aux officiers la haine du ministre de la guerre et du Gouvernement. Voilà du patriotisme !

On a souvenir du formidable tapage qu'ils menèrent autour de l'incident de polytechnique. Le général André avait osé toucher à eux !

Quelle infamie ! Il avait envoyé ces futurs officiers à la caserne avec les soldats !

Les pauvres chéris ! Ah ! la canaille d'André !

Les protestations des nationalistes durent un mois. On aurait pu croire que les polytechniciens étaient dans quelque baignoire aux travaux forcés.

Rien n'indique mieux les tendances et l'esprit de nos adversaires que leur attitude différente en ces deux circonstances.

Quant aux républicains, qui ne considèrent point la caserne comme un lieu de punition, ils veulent que le soldat y demeure dans les meilleures conditions et que toutes les précautions soient prises afin de protéger efficacement sa vie.

EMILE LAPORTE.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 17 mars 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président.
La Chambre vote une proposition de M. Faillot tendant à décider que dans les élections législatives, départementales et communales seuls pourront prendre part au deuxième tour de scrutin les électeurs inscrits sur les listes qui auront servi pour le premier tour.

Puis on revient à la discussion du projet de loi sur les congrégations.

M. Ferdinand Buisson continue son discours ; il soutient que l'autorisation ne peut et ne doit pas être donnée aux congrégations enseignantes qui la sollicitent.

L'enfant est une créature dont l'Etat doit être le tuteur ; l'Etat a l'obligation de tenir la main à ce que les parents remplissent leur devoir d'éducateurs vis-à-vis des enfants.

L'éducation congréganiste donne aux enfants une mentalité particulière. Elle ne prépare que des générations de moines ou de frères.

Il faut que cela change : et M. Buisson espère que la Chambre votera la loi.

M. de Ramel essaye de réfuter le magistral discours de M. Buisson.

M. Roch ne veut pas qu'on statue globalement sur les demandes des congréganistes : il veut une discussion pour chaque demande.

M. Rabier, rapporteur de la commission des congrégations, prend la parole et dit que la Chambre doit voter le projet de gouvernement. Les congrégations doivent être dissoutes : les faits qui leurs sont reprochés sont nombreux et graves. M. Rabier s'attache ensuite à réfuter les arguments de droit présentés par divers auteurs.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 18 mars 1903

Présidence de M. Jaurès, vice-président.
La Chambre reprend la suite du débat sur les Congrégations.

M. Rabier continue son magnifique discours interrompu la veille ; il examine la part que prennent actuellement les congrégations à l'enseignement public : les jésuites sont dissous et ils exercent quand même : ils ont changé de costume, c'est possible, mais c'est tout.

M. Rabier parle des diverses œuvres montées par les congrégations pour recueillir de l'argent : ces œuvres sont de pures escroqueries. Le Rapporteur conclut en demandant le rejet en bloc des autorisations.

M. de Pressensé déclare qu'il s'associe aux paroles de M. Rabier contre le cléricisme qui est l'adversaire le plus résolu de la justice et de la vérité.

Il votera le rejet en bloc.

M. Renault-Morlière ne votera pas le projet de M. Combes.

La parole est ensuite au Président du Conseil.

Il vient répondre aux différents orateurs et justifier le projet de loi dont la Chambre est saisie.

Ce projet n'est pas attentatoire à la liberté d'enseignement, qui n'est pas un droit primordial du citoyen, mais bien de l'Etat.

Les congrégations sont incapables d'enseigner :

car elles s'attachent surtout à préparer des germes de division dans le pays en détachant les enfants de la mentalité nationale et démocratique.

Les congrégations font rage contre nos doctrines : nous ne le supporterons plus, le pays l'exige.

M. Combes demande le rejet en bloc des autorisations formées par les congrégations.

M. Combes est vivement acclamé par les gauches.

M. Ribot répond à M. Combes et s'oppose au rejet en bloc, puis la clôture de la discussion est prononcée.

Les réactionnaires demandent le passage aux articles : M. Combes s'y oppose.

Le passage aux articles est repoussé par 300 voix contre 257. (Cris répétés de vive la République.)

Puis la Chambre vote l'affichage du discours du Président du Conseil.

D'autres motions présentées par divers nationalistes sont repoussées.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 17 mars 1903

Présidence de M. Poirrier, vice-président.
Le Sénat décide que la discussion du budget aura lieu vendredi.

Puis il s'occupe de l'élection sénatoriale du Doubs.

Deux candidats, MM. de Moustier et Borne étaient en présence ; ils obtinrent tout deux également 448 voix ; mais il fut prouvé que deux bulletins portant le nom de M. Borne avaient été annulés.

Ces deux bulletins ont été annulés à tort.

Après discussion, le Sénat, par 152 voix contre 112 proclame M. Borne sénateur du Doubs.

Et la séance est levée.

Pour l'Arménie et la Macédoine

Voici le texte de l'allocution d'Anatole France, lue hier soir, à la réunion organisée par la Société républicaine de propagande en faveur de l'Arménie et de la Macédoine.

« Citoyens,

Sur l'ordre du sultan rouge, trois cent mille Arméniens sont tombés. Des sommets du Taurus aux plateaux de l'Ararat, un peuple d'orphelins vit sous le couteau. En Macédoine à quelques heures de Budapest et de Vienne, les soldats et les fonctionnaires turcs massacrent les paysans, dont ils ont violé les filles et les femmes. Ces crimes commis à la honte de l'Europe, l'Europe doit les réprimer, l'humanité lui en fait un devoir, le traité de Berlin lui en donne le droit positif.

» La France a envoyé ses cuirassés, pour réclamer à la Porte, par la bouche des canons le remboursement de Lorando et de Tubini. Nos cuirassés sont-ils uniquement au service de Tubini et de Lorando.

» Le sultan, en livrant l'Arménie et la Macédoine aux égorgements, ne s'est-il donc exposé à aucune réclamation des puissances ? L'Allemagne, l'Angleterre, la France, ses tantes, lui diront-elles : Tu peux tuer, pourvu que tu payes ?

» Il y a deux politiques, si l'on en croit d'habiles gens, celle de la prudence et la nôtre. Nous répondons que, devant le crime, il n'y a qu'une politique : celle de l'humanité.

» On prétend que nous manquons de réserves et de précautions. Non ; en prévoyant les massacres, qui, dans quelques jours ensanguineront la Macédoine, et en criant à qui-conque peut nous entendre que le sabre turc est toujours levé sur l'Arménie, nous ne manquons ni de prudence, ni de sagesse. La prudence, n'est pas de taire et de nier les massacres, la prudence n'est pas d'autoriser le crime par un lâche silence. La lâcheté n'est jamais sage. Quelle est donc cette sagesse de se taire, quand le sang des victimes crie ?

» Seule, notre politique est sage, parce qu'elle est ouverte et franche et qu'en dehors des voies droites il n'y a que surprises et dangers ; seule, notre politique est pacifique, parce qu'elle se fonde sur le sentiment populaire

dans les nations civilisées, et que, partout, le peuple a la guerre en exécution.

» Citoyens,

» Nous intéressants au sort des Arméniens et des Macédoniens, non parce qu'ils sont chrétiens, mais parce qu'ils sont des hommes, nous réclamons, comme garantie de leur salut et pour l'affermissement de la paix universelle, l'exécution pleine et entière du traité de Berlin, en ce qui concerne l'Arménie et la Macédoine.

» Salut et fraternité.

Anatole FRANCE. »

L'affaire Humbert-Daurignac

M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, a reçu, au sujet de l'affaire Humbert, une curieuse déposition. Un vieillard, âgé de 80 ans, concierge dans le quartier de Bercy, M. François Oudin, lui a raconté, qu'en 1887, Mme Humbert serait allée le trouver pour lui demander des pouvoirs lui constituant des droits pour réclamer la succession d'un parent à lui, Oudin, parent qui serait né en 1795, aurait fait fortune en Amérique et serait mort sur le bateau qui le ramenait au Havre en 1835, avec ses lingots d'or, représentant une fortune d'une centaine de millions. Le mort aurait été inhumé au Havre. M. Oudin est convaincu que la fortune, plus ou moins imaginaire de Mme Humbert, serait constituée par les millions provenant de la succession de son parent d'Amérique.

INFORMATIONS

Le débat sur les congrégations

La discussion sur les congrégations enseignantes a occupé trois séances en raison du nombre des orateurs qui ont eu à intervenir dans le débat. M. Combes, président du Conseil, a pris la parole le dernier jour.

Mais la discussion s'est terminée hier soir, par le vote du projet de M. Combes.

La Chambre s'est ajournée à lundi.

Les séances de vendredi et samedi avaient reçu d'avance une destination particulière. Vendredi on devait discuter les interpellations sur les tribunaux répressifs en Algérie, et, samedi, on devait continuer la vérification des élections contestées.

Les Congrégations et les députés

Aussitôt après la clôture de la discussion générale sur les congrégations, M. Maujan et plusieurs de ses collègues radicaux déposeront un projet de résolution tendant à faire afficher dans toute la France les votes des députés sur le refus du passage à la discussion des articles des projets concernant les demandes d'autorisation des congrégations enseignantes.

M. Maujan proposera que, par analogie avec ce qui s'est fait lors du vote de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations, les députés soient classés par département et non par ordre alphabétique.

Le voyage de M. Loubet

Le président de la République a prié le président du Sénat et le président de la Chambre de l'accompagner pendant son voyage en Algérie. MM. Fallières et Léon Bourgeois ont accepté.

Le budget de la marine au Sénat

Le rapport de M. Méric sur le projet de budget de la marine vient d'être distribué.

Sur la proposition de la commission des finances du Sénat les crédits votés par la Chambre qui s'élevaient à 316.912.915 fr. sont réduits à 313.110.524 fr.

La commission du Sénat a accepté les diminutions votées par la Chambre et elle en propose d'autres dont les principales portent sur les chapitres 7, 15 et 18 relatifs aux équipages de la flotte dont les effectifs sont diminués en moyenne de 10 0/0.

Elle a réduit en outre, de 1 million, les crédits du chapitre 23 (Approvisionnement de la flotte) que la Chambre avait augmentés pour donner à nos forces navales une navigation plus active.

Les crédits des constructions navales (chapitres 25, 26 et 31) ont été réduits de 1 million 465.240 fr., par suite du report au budget de 1904 de certains paiements pour les cuirassés *Démocratie*, *Vérité* et *Justice*.

Le total des économies s'élève à 3.802.391 francs.

Mort d'un sénateur

M. Bontemps, sénateur radical de la Haute Saône est décédé mercredi à Paris. M. Bontemps était âgé de 63 ans.

L'avancement des Instituteurs

La Commission du budget a été saisie par le ministre de l'instruction publique d'un projet relatif à l'avancement des instituteurs et destiné à compléter les dispositions votées par la Chambre au cours de la discussion de la loi de finances.

M. Chaumié demande qu'à partir du 1^{er} janvier 1904, les instituteurs et les institutrices soient promus de droit à la 2^e classe, à l'ancienneté après huit ans passés dans la 3^e classe. Le nombre de promotions au choix de la quatrième à la troisième et à la 2^e classe sera égal au dixième de celui des promotions à l'ancienneté.

Ne pourront être promus au choix à la classe supérieure que les instituteurs et institutrices comptant trois ans d'ancienneté dans leur classe.

Les promotions à la 1^{re} classe seront accordées exclusivement au choix. Le nombre des maîtres qui pour en bénéficier devront nécessairement compter six ans d'ancienneté dans la 2^e classe ne pourra être supérieur, au nombre des maîtres réalisant cette ancienneté dans la 2^e classe.

Pourront seuls être admis dans les deux premières classes, les maîtres et maîtresses pourvus du brevet supérieur, exception faite toutefois pour ceux entrés en fonctions avant le 9 juillet 1889.

Avant d'aborder l'examen de ce projet, la Commission a décidé, sur la demande de M. Bepmale, rapporteur, d'entendre les différents auteurs de propositions qui se sont mis d'accord pour lui soumettre un texte unique.

Lorsque ce texte sera élaboré, la Commission se trouvera seulement en présence de deux textes, celui du gouvernement et le texte sorti de la conférence parlementaire. En conséquence, la Commission discutera cette question dans une prochaine séance.

La Commission a adopté une partie des crédits supplémentaires demandés par le gouvernement.

Nos généraux

L'*Annuaire* spécial de l'état-major général de l'armée pour 1903 vient de paraître. Cet annuaire qui comprend la composition des commandements et des corps d'armée, celle des Comités et Commissions ; la liste des officiers généraux en activité, de réserve et en retraite, renferme une foule de renseignements intéressants. Le plus âgé des généraux, maintenant en activité, est toujours le général Saussier, né le 16 janvier 1828, mais le plus ancien général de division est le général Billot, nommé à ce grade le 30 mars 1878. Les généraux Jamont et Duchesne sont également maintenus en activité, malgré la limite d'âge.

Parmi les autres généraux, le Négrier tient la tête, étant nommé le 19 mars 1885, mais le plus âgé est le général Tanchot, né le 21 février 1838.

Le plus ancien des généraux de brigade est le général de Girardin, nommé le 28 septembre 1893 ; le plus âgé, le général de Kerdrel, né le 28 février 1841. Le plus jeune général est, actuellement, le général de Mas-Latrie, né le 23 janvier 1851.

Il y a 106 généraux de division et 218 généraux de brigade en activité.

Un officier factieux

Le capitaine Poirier, du 104^e d'infanterie, en garnison à Domfront, ayant adressé à ses soldats une allocution sur la Patrie, où il injurait gravement le gouvernement de la République, vient d'être mis aux arrêts de forteresse.

On assure que l'intention du ministre de la guerre serait de le faire comparaître devant un conseil d'enquête.

La surveillance des établissements de bienfaisance privés

La commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie sous la présidence de M. Millerand.

Elle a poursuivi l'examen du projet de loi, concernant la surveillance des établissements de bienfaisance privés.

Elle a décidé que, dant tout établissement où des mineurs sont employés à des travaux profitables à l'établissement, un péculé serait constitué aux enfants, à l'aide

d'un prélèvement fixé de la façon suivante:

0.05 par jour et par assisté de 14 à 15 ans 0.10 de 15 à 16 ans ; 0.15 de 16 à 17 ans ; 0.20 de 17 à 18 ans, 0.30 de 18 à 21 ans.

Mentions sur bandes de journaux

Aux termes de l'arrêté ministériel du 25 novembre 1893, les mentions relatives au service des abonnements portées sur les bandes des journaux expédiés par les éditeurs devaient être imprimées, sous peine par ces derniers de se voir refuser le bénéfice du tarif réduit applicable aux publications périodiques.

Cette obligation particulièrement gênante pour les journaux à faible tirage ou d'une périodicité peu fréquente, vient d'être supprimée sur la proposition de M. Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes. Un arrêté ministériel en date du 12 mars 1903 porte qu'à l'avenir les mentions dont il s'agit sur les bandes des journaux ou écrits périodiques expédiés par les éditeurs, pourront indistinctement être imprimées ou manuscrites. Il reste spécifié, toutefois, qu'elles ne devront présenter aucun caractère de correspondance personnelle.

CHRONIQUE LOCALE

L'exécution des Congrégations

Depuis hier, la République est débarrassée des Congrégations.

Par 300 voix contre 258, la Chambre a voté le rejet des demandes en autorisation formées par 53 congrégations de religieux. Elle fera de même quand viendront devant elle les demandes des congrégations de religieuses.

Cette nouvelle, qui a été accueillie avec joie par les républicains, soulève, par contre, les plus violentes protestations de la part de nos adversaires.

L'*Express du Midi*, notamment, traite de « canailles » les 300 républicains qui ont suivi le gouvernement dans l'œuvre de justice et de liberté réclamée par le pays.

Mais ces expressions malsonnantes, ces méchants qualificatifs ne prévaudront pas contre la loi.

La loi si juste présentée par le Gouvernement a été votée. Elle sera appliquée.

Et c'est à sa complète application que l'on doit maintenant s'employer.

Qu'importent les violences de langage, les manifestations bruyantes que ne manqueront pas de commettre les cléricaux ?

S'ils crient, c'est qu'ils sont bien touchés.

Et les républicains ne peuvent que s'en féliciter.

L. B.

ENCORE LE COLLÈGE !

Le *Quercinois* revient à la charge au sujet du collège de jeunes filles avec deux réponses à l'article du *Journal du Lot* de samedi, mais deux réponses qui ont littéralement estomaqué notre directeur.

Les rédacteurs du *Quercinois* lui permettront bien de se remettre et d'ajourner sa réplique à samedi prochain.

Il n'y a pas trop de 4 jours pour répondre aux articles du « père de famille » et de M. F. M., car résultat heureux, le « père de famille », traité avec trop de dédain à cause de son anonymat, s'est redoublé et est devenu M. F. M. Nous préférons cela : au moins on sait à présent à qui s'adresser.

Donc à samedi la réponse de notre directeur à M. F. M. « au père de famille » dont les filles ont passé 7 ans au collège ???

Ce qui reste à prouver ; les collaborateurs du *Quercinois* ne sauraient en effet confier leurs enfants à des maîtresses laïques — à moins que cet anonyme de père de famille ne soit qu'un certain fonctionnaire qui voulut ainsi faire jadis un brin de cour pour obtenir un avancement sur place — au gouvernement républicain.

L. B.

N. B. — Avouons-le ; la réponse de notre directeur est prête : elle est même sur le marbre : mais nous aurions tort de ne pas profiter de la réclame que nous fait le *Quercinois*.

Jedi nous avons annoncé pour le samedi la réponse de notre directeur : nous

fûmes obligés de faire un second tirage.

Nous espérons que cette semaine il en sera de même.

Et c'est de la réclame dont nous pourrions nous profiter — n'est-ce pas à père de famille ?

Ponts et Chaussées

Par décision ministérielle, en date du 4 mars, M. Planavergne, attaché au bureau des études de la ligne de Sarlat à Gourdon, est détaché en qualité de conducteur des Ponts et Chaussées, au service de la ville de Mâcon, pour diriger les travaux de construction d'égoût.

Cours publics à la Mairie

Le samedi 21 mars à 8 h. 1/2 du soir, M. Cahier fera une causerie de sciences, accompagnée d'expériences.

Sujet : *l'eau au point de vue hygiénique : l'eau de Cahors.*

Conférences agricoles à la caserne

Des Conférences agricoles auront lieu à la caserne : elles seront faites par M. Quercy et commenceront le samedi 21 mars.

ORPHÉON DE CAHORS

C'est ce soir qu'aura lieu au Théâtre la représentation organisée par l'Orphéon, avec le concours du célèbre

FRÉGOLI DIMITRIO

L'*Avenir Cadurcien*, notre excellente société instrumentale prêter son précieux concours à cette belle soirée.

Il exécutera deux morceaux : *Divertissement Tzigane*, ballet (Kelsen) ; *Faust*, Fantaisie (Gounod)

L'Orphéon chantera *les Volontaires et la Violette*, de Paliard.

Frégoli Dimitrio remplira à lui seule le rôle de 25 artistes.

Tombola de l'Union typographique Toulousaine

(Autorisée par arrêté préfectoral)

du 30 décembre 1902

Voici les principaux lots de la grande tombola que l'union typographique toulousaine a organisée au profit de la caisse de chômage.

Une chambre à coucher, style Louis XVI d'une valeur de 1.200 fr. comprenant : Lit de milieu avec sa literie, armoire à deux battants avec glaces bisautées, table de nuit chiffonnière, commode psychée, deux fauteuils, quatre chaises, etc. ; *une salle à manger*, style Henri II (valeur 600 fr.) ; *une bicyclette* ; 11 autres lots d'une valeur de 100 à 600 fr., et plus de 300 magnifiques lots. Le billet : 25 centimes. On peut s'en procurer à Cahors au secrétariat du syndicat typographique cadurcien et chez Mlle Euphrasie Imbert, dépositaire de journaux.

Le tirage de la tombola aura lieu le 31 mai 1905.

Groupe d'études sociales

Le conseil municipal devant se réunir vendredi, la réunion du groupe est reportée au lendemain 21 mars 1903.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 19 ET 22 MARS 1903

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

Allegro militaire	X.
Le Voyage en Chine (Ouv.)	Bazin.
Ibéria (Valse)	Griegh.
Pailleasse (fant.)	Léoncavallo
Les Marionnettes (Polka)	Mika

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 19 mars 1905

Publications de Mariages

Bergerot, Jean-Baptiste, employé d'octroi et Miquel Rose, s. p.

Mariages

Périers, Henri-Antoine, manœuvre et Aldou Marie, lingère.

Fallières Eugène, employé d'octroi et Mazet Rosalie, lingère.

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Arrondissement de Cahors

MONTCABRIER. — Foire. — Bœufs gras, de 30 à 33 fr. les 50 kil. ; peu d'affaires sur les attelages, cours ordinaires sur les moutons. Ceux destinés à la boucherie de 75 à 80 c. le kil.

Porcelets, de 25 à 35 fr. l'un.
Poules, de 3,50 à 4,50 la paire.
Lapins de 1,50 à 2,50 id.
Œufs, 45 c. la douzaine.

MAUROUX. — Incendie. — La grange de M. Philip, propriétaire à Gramont, a été incendiée.

On a pu sortir les bœufs assez tôt. Les dégâts purement matériels sont assez importants.

PRAYSSAC. — Foire. — Bœufs gras, 33 fr. les 50 kil. ; cours ordinaires sur les attelages.

Breaux, de 300 à 450 fr. la paire.
Quelques porcs gras trouvaient preneurs à 50 fr. les 50 kil.

Porcelets, de 25 à 35 fr. l'un.
Moutons gras, 75 c. le kil. ; autres, de 12 à 30 fr. l'un.

Poules, 80 c. la livre.
Lapins de 30 à 35 c. la livre,
Blé, de 14,50 à 16 fr. la douzaine.
Œufs 50 c. id.

CABRERETS. — Foire. — Notre foire a souffert de plusieurs foires environnantes, aussi nos foirails n'étaient pas trop approvisionnés.

Poulets, 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le demi-kilo.
Œufs 0 fr. 45 la douzaine.
Baisse sur le bétail.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Foire. — Malgré la pluie tombée dans l'après-midi, la foire du 16 mars a été importante. Voici les cours :

Bœufs d'attelage de 700 à 900 fr. la paire ; bœufs gras, de 32 à 34 fr. le quintal ; veaux et moutons gras, de 0,85 à 1 fr. le kilo.

Cochons gras, de 48 à 52 fr. le quintal.
Porcelets, de 18 à 28 fr. pièce.

Blé, 18 à 19 fr. l'hectolitre ; avoine, 7,50 à 8 fr. ; maïs, 14 à 15 fr. ; haricots, 24 à 25 fr.

Marché aux prunes et aux noix presque nul, la campagne étant terminée.

Graines de trèfle, de 65 à 75 fr. le quintal ; graine de sainfoin, de 45 à 50 fr.

Volaille, 0,70 le demi-kilo.
Chevreaux, 5 à 6 fr. pièce.
Œufs, 0 fr. 55 la douzaine.

Le miel se vendait 1 fr. le litre et avait été apporté en grande quantité.

Echo de la foire. — Dans la soirée, les pick-pockets ont opéré dans le hall de la gare, où l'affluence des voyageurs rendait la circulation presque impossible. Plusieurs porte-monnaie, contenant des sommes assez importantes, ont été soustraits à diverses personnes.

Suicide. — Hier, vers sept heures du matin, le nommé Lacombrade, âgé de soixante-quinze ans, originaire de Bagnac, propriétaire à Linac, qui, depuis quelques jours avait l'air taciturne, a mis fin à ses jours en se jetant par la fenêtre de sa maison d'habitation. La mort a été instantanée.

La gendarmerie de Figeac s'est transportée sur les lieux afin de procéder aux constatations.

Probité. — M^{me} Julie Cornède, domiciliée rue Puits-Sainte-Marie, a déclaré au commissariat de police avoir trouvé, lundi jour de foire, vers six heures du soir, derrière le collège, un bœuf tout blanc, qu'elle tient à la disposition du propriétaire.

Viande saisie. — Une vache appartenant à un propriétaire de environs de Figeac, a été abattue et reconnue atteinte de tuberculose. La viande a été saisie, et le cadavre de l'animal totalement enfoui.

Arrondissement de Gourdon

LABASTIDE-MURAT. — Cambriolage. — Dans la nuit du 16 mars, un ou plusieurs voleurs se sont introduits par un soupirail de cave dans la quincaillerie Salas Pagès. Ils ont forcé un bureau dans le tiroir duquel 100 à 120 fr. ont été volés.

VARIÉTÉS

La dépopulation des campagnes

(Suite)

Nous lisons dans l'*Educateur* 1, Revue d'éducation laïque sociale, publiée sous le patronage de la « Ligue Française de l'Enseignement » :

Evidemment, toutes les améliorations que nous préconisons ne se feront pas en un jour. Mais qui empêche d'essayer ?

Si dans chaque village de quelque importance, si dans chaque petite ville, il se trouvait quelques citoyens disposés à donner l'exemple, il y aurait bien des chances pour que cet exemple fût suivi.

Lorsque, dans une traversée de village quelques propriétaires auront réparé, embelli leur maison, établi devant elle soit un trottoir, soit une plantation d'arbres, peu à peu les lacunes se combleront et le travail d'ensemble, qui semblait d'une exécution dispendieuse et presque impossible, paraîtra bientôt tout simple, facile et relativement peu coûteux parce qu'il aura été divisé.

C'est lorsque les Sociétés d'organisation et d'exécution auront ainsi donné des preuves de vitalité, et seulement à ce moment, qu'il y aura lieu de demander, avec toutes chances de l'obtenir, le concours de l'Etat, des Départements et des Communes pour l'établissement de fontaines publiques, de lavoirs, d'égoûts, etc.

Tout cela ne peut être fait qu'au fur et à mesure de l'augmentation des ressources. Mais ce qui peut être entrepris dès à présent c'est la formation de Sociétés procurant à tous des distractions qui retiennent le paysan dans son village et lui fassent oublier le chemin du cabaret.

Déjà, sous le contrôle du Ministère de l'Instruction publique et avec le concours de la Ligue de l'Enseignement et des diverses Sociétés d'Instruction populaire, des bibliothèques gratuites ont été organisées dans un grand nombre de communes où des conférences publiques sont faites par des professeurs, des instituteurs et même par des personnes étrangères à l'Enseignement.

Aujourd'hui, tout le monde comprend l'utilité de pareilles institutions, mais nous ne croyons pas superflu de rappeler ici l'importance des œuvres post-scolaires et notamment les magnifiques résultats obtenus par la Société nationale des conférences populaires 2.

Cette Société, fondée en décembre 1890, par M. Emile Guérin-Catelain, comprend actuellement près de 14.000 membres.

Elle a pour but de répandre gratuitement l'enseignement primaire supérieur, pour les adultes des deux sexes, dans toutes les communes de France, d'Algérie et des Colonies et de propager également cet enseignement dans l'armée.

Pour atteindre ce but, la Société invite ses membres et correspondants à faire des conférences et leur en fournit les moyens par l'envoi de conférences imprimées et des leçons de son Encyclopédie populaire, et par le prêt de morceaux choisis de prose et de vers, des livres de sa bibliothèque circulante, d'appareils à projections lumineuses, de collections de vues sur verre, d'appareils photographiques avec accessoires, de phonographes avec cylindres enregistrés, de matériels de chimie, d'électricité et de géodésie, de morceaux de chants à 2 et 3 voix égales, de pièces de théâtre, etc.

Au cours de l'exercice 1901-1902, il a été fait, dans les communes de France 85.945 conférences qui ont réuni 3.841.737 auditeurs indépendamment de celles faites, d'une façon suivie, dans plus de 180 régiments.

Ces conférences, généralement appuyées par des projections lumineuses, attirent toujours, même dans les plus modestes villages, un grand nombre d'auditeurs des deux sexes.

Les projections microscopiques et les auditions phonographiques ont aussi beaucoup de succès.

Par ces divers moyens, on initie le paysan, aux nouvelles méthodes culturelles, on lui rappelle les plus belles pages de notre histoire nationale ; on le tient au courant des récentes découvertes scientifiques et géographiques ; on lui montre les avantages de l'association et de la solidarité ; on détruit les préjugés et les superstitions qui obscurcissaient son esprit ; on lui inculque le goût du beau et du bon ; enfin, on lui fait mieux connaître et aimer la République en lui montrant les efforts faits par ce Gouvernement pour l'amélioration du sort des travailleurs.

Et ne croyez pas que les conférences, causeries et lectures faites dans les villages n'aient eu d'autre résultat que d'amuser les auditeurs !

Leur portée moralisatrice est immense et les progrès matériels réalisés grâce aux œuvres post-scolaires sont indéniables.

De la lecture des 14.000 rapports qui, annuellement, parviennent au siège de la Société nationale des Conférences populaires, il résulte que dans un grand nombre de communes, d'importants groupements de cultivateurs se sont formés autour de personnes compétentes : instituteurs, professeurs d'agriculture, médecins, vétérinaires, etc.

Des champs d'expériences ont été créés, dans lesquels on a pu démontrer les avantages de l'emploi des engrais chimiques ; des syndicats agricoles se sont fondés, qui ont établi des marchés locaux et augmenté les facilités de vente directe au consommateur ; les sociétés d'assurances contre la mortalité du bétail font de grands progrès, ainsi que les Sociétés de secours mutuels et de prévoyance.

Dans les villages où on dispose d'une force motrice naturelle, on a installé, relativement à peu de frais, l'éclairage électrique ; dans d'autres, moins bien partagés sous ce rapport, on a recouru à l'emploi de l'acétylène et de l'alcool ; dans un grand nombre de communes où la population était en décroissance, la mortalité diminue grâce

1 On s'abonne : à Paris, au siège de l'Union de Pensée Féminine, 13, rue St-Florentin, VII^e, — ou à Cahors, 1, rue des Capucins : 2 francs par an.

2 Pour tous renseignements complémentaires sur cette œuvre, s'adresser à M. DeFrance, Secrétaire général de la Société nationale des conférences populaires, 124 rue des Couronnes, Paris (XX^e).

à l'hygiène appliquée ; des charniers ont été construits pour l'enfouissement des animaux morts d'épidémies ; enfin, nous pourrions citer des communes dans lesquelles les cabaretiens se sont plaints au maire que les réunions, de plus en plus nombreuses, provoquées par l'Instituteur, avaient pour résultat de faire le vide dans leurs établissements.

Peut-on faire un plus bel éloge de l'enseignement populaire en France, auquel il n'est, dès lors, pas téméraire d'attribuer en grande partie les progrès réalisés dans les campagnes tant au point de vue matériel qu'au point de vue intellectuel et moral.

Voyons ce qui pourrait être fait dans l'intérêt de l'éducation physique.

Aujourd'hui que tout le monde est astreint au service militaire, il n'est guère de villages où on ne puisse trouver un ou plusieurs anciens sous-officiers qui, pendant leurs heures de loisir, se feraient un plaisir de donner aux jeunes gens les premiers éléments de gymnastique, escrime, boxe, canne, etc. L'établissement d'un portique muni de ses agrès, de barres fixes et parallèles, l'acquisition d'un ou plusieurs jeux d'haltères, etc., ne constitueraient pas une dépense énorme qui serait facilement couverte par le produit de souscriptions ou de cotisations mensuelles.

On pourrait adjoindre à ces jeux ceux de tennis, de foot-ball, de croquet, etc., partout où on dispose soit d'une propriété communale, soit d'un terrain mis gratuitement à la disposition du public par de généreux donateurs.

Voilà pour les jeunes gens.

Pour les hommes faits, les jeux de boules, de quilles, de tonneau, de tir à l'arbalète, etc., me semblent tout indiqués.

Le jour où, dans toutes les communes de France, des sociétés de ce genre seront établies, le mouvement d'émigration vers les villes sera en partie enrayé.

Dès lors, les terres, mieux cultivées, augmenteront de valeur, la vie matérielle paraîtra moins pénible et le paysan s'apercevra bien vite que les prétendus avantages de la ville ne sont qu'un leurre. Il comprendra que si ses fatigues sont plus grandes, rarement elles causent de graves maladies ; que si son état ne donne pas toujours la richesse, il ne fait pas non plus tomber dans l'extrême misère ; que si la nourriture n'est pas recherchée, elle est toujours saine, abondante et à l'abri des sophistications ; que si les plaisirs sont peu nombreux à la campagne, on n'y est pas entraîné à des dépenses exagérées et qu'on peut même y faire des économies.

Quand ces réflexions auront bien pénétré dans son esprit et qu'il sera bien convaincu des multiples inconvénients de la ville, il se trouvera moins à l'étroit dans son modeste village et saura résister aux mauvais conseils en méditant ce proverbe :

« Pierre qui roule n'amasse pas mousse. »
A. JAOUEN et E. DEFRANCE.

Etude de M^e Camille Autefage

LICENCIÉ EN DROIT

AVOUÉ

10, COURS DE LA CHARTREUSE, 10

A CAHORS

(ANCIENNE ÉTUDE DELBREIL)

EXTRAIT

D'UN

Jugement de demande d'envoi en possession

D'un Jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de première Instance de Cahors, en date du onze Août mil neuf cent deux enregistré ;

Entre le sieur DULAC, propriétaire, demeurant et domicilié au Mas de Gaffier, commune de Crayssac et Monsieur le Procureur de la République près le dit Tribunal.

Il appert :

Que le Tribunal a donné acte au sieur DULAC de sa demande d'envoi en possession de la succession de la dame LABOUYSSE Cyrille, son épouse, décédée au lieu de Mas de Gaffier, commune de Crayssac, sans laisser aucun héritier connu au degré successible.

La présente insertion est faite conformément aux prescriptions de l'article 770 du Code Civil.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le dix-huit mars mil neuf cent trois.

L'avoué du demandeur

CAMILLE AUTEFAGE

LA PHLEBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétabira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché continuent à se montrer très satisfaisantes, les affaires sont actives sur l'ensemble de la cote.

Le 3 0/0 a passé de 99,50 à 99,52.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 592 ; le Crédit Foncier à 716 ; le Crédit Lyonnais à 1.124 et la Société Générale à 630.

Nos chemins sont en hausse : le Lyon à 1.472 ; le Nord à 1.855 et l'Orléans à 1.575.

Le Suez s'échange à 3.829.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure revient à 91,92 ; l'Italien à 102,60 ; le Portugais à 32,35 ; le Turc D s'avance à 30,85 ; la Banque Ottomane à 613.

Le Crédit mobilier français et le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie mettent à la disposition du public 15.000 obligations de 500 fr 3 1/2 0/0 de la Cie des Messageries Maritimes au prix de 427 fr. 50.

Ces obligations remboursables à 500 fr. rapportent un intérêt annuel de 17 fr. 50.

Les demandes sont reçues les 30 et 31 mars à Paris aux guichets des Etablissements désignés plus haut à Lille au Crédit du Nord et à Bordeaux à la Banque de Bordeaux.

On peut dès à présent s'inscrire par correspondance.

LE CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS et le CRÉDIT FONCIER & AGRICOLE D'ALGÉRIE mettent à la disposition du public 15.000 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0

DE LA CIE DES MESSAGERIES MARITIMES

Intérêt 17 fr. 50 par An (1^{er} Avril-1^{er} Octobre) Remboursement à 500 fr. en 44 ans

PRIX D'ÉMISSION : 427 FR. 50

Jouissance 1^{er} Avril 1902

payables comptant, ou 100 fr. à la demande ; 100 fr. à la répartition, du 5 au 10 avril ; 227 fr. 50, le 10 mai

Les demandes sont reçues les 30 et 31 mars :

Au CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS, 3, Rue Saint-Georges ;

Au CRÉDIT FONCIER & AGRICOLE D'ALGÉRIE, 4, Rue Morador ;

A Marseille, au CRÉDIT FONCIER & AGRICOLE D'ALGÉRIE ;

A Lille, au CRÉDIT DU NORD et dans ses Succursales ;

A Bordeaux, à la BANQUE DE BORDEAUX ;

Dans leurs Succursales et chez les Banquiers correspondants.

* Elles seront soumise à réduction s'il y a lieu

On peut souscrire dès à présent par correspondance

Les présentes Obligations sont inscrites à la Cote Officielle

AVIS

Monsieur FARGE

FABRICANT DE MALLES

Avenue de la Gare

Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

Avis au public

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine

et de l'Ecole Dentaire de Paris

Dentiste du Lycée Gambetta

69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

PLUS de CAMBRIOLEURS

Succès du jour

AVERTISSEUR PERRO

PORTES ET FENÊTRES

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même

9, rue du Lycée.

A LOUER

BOULANGERIE

AVEC MATÉRIEL

12, RUE BRIVE — CAHORS

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Tempé au niveau de la mer
	maxima	minima		
18 Mer.	+ 13	+ 4	770	Beau
19 Jeudi	+ 14	+ 3,5	775	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU.

MISÉ FÉREOL

II

Au demeurant, le meilleur homme qui fût au monde. Avec la brusquerie d'un vieil ami de famille, il tendit à Pierre ses deux mains, et d'un ton grondeur :

— Enfin, mauvais sujet ! s'écria-t-il.
Le jeune homme le fit asseoir sans paraître s'étonner de cette mine rébarbative.
— De quoi vous plaignez-vous, mon cher Chavagnas, dit-il en lui tapant amicalement sur l'épaule, puisque me voilà ?
— Après ma troisième lettre.
— C'est de l'obéissance, quand même.
— Vous êtes un grand fou. Il est vrai que vous avez de qui tenir. Enfin, vous voilà ! Ici le notaire fit une pause. Pierre devina qu'il cherchait l'exode d'un discours.
— Ah ça, Chavagnas, dit-il, vous avez un visage d'enterrement. Est-ce que l'affaire de Romas ne va plus ?
— Elle va, mais pour l'instant, ce n'est pas seulement de Romas qu'il est question.
— De quoi alors ?
— Il s'agit de vos fredaines, de l'état de vos affaires. Votre frère et vous.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

— Je flaire un sermon, Chavagnas, interrompit le jeune homme.
— Oh ! un petit résumé tout au plus, répliqua le notaire, tournant sa tabatière entre ses doigts.

— Est-ce que ce sera long ?
— Très court : Mon cher garçon, si vous continuez de ce train, vous êtes ruiné. Quelle que fût sa légèreté, à ce mot, Pierre eut un sursaut.
— Ruiné ! s'écria-t-il. Et ! mon cher Chavagnas, vous n'y allez pas de main morte dans vos menaces. Ruiné !
— C'est bien simple ; à la mort de votre père, vous avez déjà écorné l'héritage. Les usuriers coûtent cher. Depuis ! Dieu sait quelle vie vous avez menée.
— Tous les deux, chacun de votre côté, vous ne vous êtes pas fait faute de recourir à moi à chacune de vos folies. Enfin, pour toute fortune, il ne vous reste plus, à ce jour, que les maisons de Marseille et vos terres de Camargue.
— Et cela vaut ?
— Hypothèques purgées, sept cent mille francs tout au plus à partager entre André et vous.
— Ce n'est pas grand'chose.
— Hé ! beaucoup s'en contenteraient ; mais des mangeurs comme vous, il va falloir en rabattre.
Chavagnas entra alors dans quelques détails sur l'affaire de Romas.
— Et vous avez un acquéreur ? demanda Pierre, un peu déconcerté malgré lui.

— Oui. Il offre deux cent mille francs.
— Bon ! terminons vite ; vous comprenez, mon cher Chavagnas que cette surprise, qui m'attendait ici, n'ajoute pas précisément à l'agrément du voyage. Malgré toute l'affection reconnaissante que je vous porte, j'ai hâte de repartir. Faites-moi donc préparer demain une procuration.
— Oh ! que non ! la chose ne marchera pas ainsi. Il faut que vous alliez à Romas.
— Pourquoi faire ?
— Parbleu ! pour y rencontrer Rémond, votre acquéreur. Il est encore à Marseille. Je vais lui annoncer votre arrivée ; il se rendra au mas. Il tient à traiter avec vous.
— Que le bon Dieu le bénisse ! mais c'est au moins huit jours que vous me demandez-là.
— Non, quinze, au bas mot.
Le jeune homme se défendit vivement. Jamais il ne supporterait un si long ennui. Qu'allait-il faire, durant quinze grands jours, hors de toutes ses habitudes, en fermant dans une ferme de Camargue ? Chavagnas lui prouva que c'était là un sacrifice nécessaire. Rémond était un original entêté qui ne démorait pas de son ultimatum. — Pierre fut bien forcé de se résigner.
— Quelle espèce d'homme est-ce que ce Rémond ? demanda-t-il.
— Un riche fabricant de savon. Oh ! celui-là amasse et ne mange pas ! Ajouta Chavagnas avec vigueur.
— Merci. — Enfin, est-ce seulement habitable Romas ?

— C'était superbe du temps de votre grand père Elie Bodin. Mais une propriété ainsi abandonnée...
— Au moins, ai-je des voisins ?
— On n'a pas de voisins en Camargue... Pourtant vous n'êtes séparé de la Tour, le château Rémond, que par le petit Rhône.
— Bien obligé ! le savonnier.
Le notaire laissa passer ce dernier cri d'amertume. Il expliqua à Pierre, qui écoutait avec une mine de chien qu'on fouette, la marche à suivre, et lui donna des instructions pour entamer la vente. Tout étant convenu, le jeune homme s'engagea à se mettre en route dès le lendemain. Comme ils allaient se quitter :
— Tiens ! à propos s'écria Chavagnas, dites donc Pierre, Rémond à une fille.
A cette nouvelle, Pierre bondit.
— Chavagnas un mot de plus, je reprends le train.
— Là, là, calmez-vous ; je vous renseigne, voilà tout. Est-ce qu'avec vos vingt-huit ans vous ne devriez pas songer à vous marier ?... Ainsi donc, c'est entendu : aussitôt notre homme là-bas, vous m'écrivez ?
— Je le crois bien ! et vous accourez.
Là-dessus Chavagnas se leva, Pierre le reconduisit. A la porte, après une poignée de main.
— Ah ! j'oubliais de vous dire, reprit encore Chavagnas, mademoiselle Rémond, a un million de dot.
(A suivre) Jacques VINCENT.

Bibliographie

CODE RURAL (texte et commentaire) et DROIT USUEL (2^e édition), par A. WATRIN, docteur en droit, avoué honoraire de la Cour de Cassation. Ouvrage honoré d'une souscription de M. le Ministre de l'Agriculture. Un fort volume in-8^o de 1050 pages. Prix franco 12 francs.
Séparément *La Police de la Chasse*, fascicule extrait de l'ouvrage : 2 fr. 50.
Editeur, Albert Fontemoing, 4, rue Le Goff, Paris. — En vente chez tous les libraires.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 19 mars 1903.
Sommaire. — V^o Nacla : Chronique. — Frédéric Berthold : Garçon d'honneur. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alanie : Le Maître du Moulin-Blanc (suite). — Henryk Sienkiewicz : Bartek le vainqueur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Librairie Hachette et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris
HISTOIRE DE FRANCE
depuis les origines jusqu'à la Révolution.
Publiée sous la direction de
ERNEST LAVISSE
Vient de paraître
Tome I, 1^{re} partie (Fascicule C).

TABLEAU DE LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE
PAR P. VIDAL DE LA BLACHE
Professeur à l'Université de Paris.
L'*Histoire de France* sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun, à 1 fr. 50 le fascicule.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Clotire Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 19 mars 1903.

Le tramway du mont Love, Louis Torcy. — Une briqueterie sur les bords du Lac Tchad, G. de Roubay. — Le « Globe Trotter » à travers le monde ; la plus grande horloge du monde ; Les lions d'Europe ; autour du monde en 7 heures 19 minutes ; l'architecture de l'avenir ; les voyages bizarres, G. T. — Lord Crésus, roman inédit (suite) ; illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Les contes du mariage en Bretagne, A. F. Friant. — La chasse aux phoques dans la mer de Behring, B. de Zenzinoff. — Au pays musulman, H. Torot. — Aventures de deux aérostats sahariens, Léo Dex. — Le secret du Volcan, roman inédit (suite) illustrations de Louis Tinayre. — André Lauris. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. — Le pigeon Génois, G. D. — Causerie photographique, Fernand Christel. — Les voyages de nos lecteurs, Moines tibétains, M. Picault. — Le plus bel oiseau du monde : l'Hura crépitans, XXX. — L'hygiène du voyage, Dr Bonenfant. — Petite correspondance, G. T. — Les voyages du « Globe Trotter ». Nos Concours : Concours n^o 63 (Cryptographie géographique). **Soixante Prix.** — Résultats du concours n^o 58 (Le terrain de Raïnilarivoni), M. Sphinx. — Un tigre en chambre (Page humoristique), H.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Maison et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-

Germain, Paris. — Sommaire du n^o 1556 du 21 mars, 1903.

Le canon démontable de Vickers-Maxim, par le lieutenant Delaunay. — La maladie du châtaigner. — Pour boucler la boucle, par Léo Robida. — Un parasite des mandarines, par A.-L. Clément. — L'électroculture, par E. Guarni. — Minerve (Hérault), par E.-A. Martel. — Caractérisation des vins de suere, par J. Lebois. — Modifications artificielles du géotropisme des racines chez nos arbres fruitiers, par Georges Bellair. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 16 mars 1903, par Ch. de Villedeuil. — Perles curieuses, par A.-A. Faavel. Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.
1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont-St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.
2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :
LE CANTAL. — **LE BERRY** (au pays de George Sand). — **DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES.** — **LA BRETAGNE.** — **LA TOURAINE.** — **LES GORGES DU TARN.** — **POITOU-ANGOUMOIS.**

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- | | |
|--|----------------------|
| 1 ^o DE PARIS à TOURS. | |
| 2 ^o DE TOURS à NANTES. | |
| 3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements. | Premières livraisons |
| 4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES. | |
| 5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. | d'une collection |
| 6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. | qui sera |
| DE TOURS à ANGOULÈME. | continué |
| D'ANGOULÈME à BORDEAUX. | |

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

- 1^o. — Pour les vacances de Pâques, du

samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertos (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cautejets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérasa (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Goethary (halte), Gojan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestale, Port-Vendres, Prades (Molug), Quillan (Ginolles, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Audinat, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Stradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : **33 jours** compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste), Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Per-

shus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cautejets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérasa (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Goethary (halte), Gojan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestale, Port-Vendres, Prades (Molug), Quillan (Ginolles, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Audinat, Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Stradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis *via* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.
1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis *via* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Beziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.
1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saulevières ou Comberedonne ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.
1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Figeac, Neussargues, Garabit, Mende, Toulouse, ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Beziers, Carcassonne, Toulouse.
1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : **30 jours**, non compris le jour de départ.
NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. GUESLANT.